



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 7 Réunion du mardi 14 septembre 2021

Présidence : M. Bernard TESTEAUX

Présents : MM. Maurice FOURNILLON – M. Guy GOUGEON - Pascal LOISILLON

Excusé : M. Tony CIZEAU

☆☆☆☆☆☆☆☆

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal de la Commission des Compétitions du 10 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- Calendrier Départemental 4 Seniors

Suite à de nombreux mails de clubs, la Commission a décidé de refaire le calendrier Départemental 4 Seniors. **Annexe 1 du PV**

3- Correspondances

Mail du 10/09/2021 du club de Blois AFC : Engagement U11 Départemental 1

La Commission refuse de modifier le calendrier U11 Départemental 1.

Mail du 11/09/2021 du club de CMSR : Départemental 4 Seniors

La Commission refuse cette demande et leur conseille de faire une demande de modification de match au club adverse.

Mail du 12/09/2021 du club de St Amand AV : Engagement d'une équipe U15 Départemental 3.

La Commission refuse cette demande car l'exempt en U15 D3 est remplacé par Club Amitié de Dhuizon.

Mail du 13/09/2021 du club d'Ouzouer CA : Engagement équipe U13 Départemental 3

La Commission accepte cette demande d'engagement U13 D3 Poule B, Ouzouer CA 3 prend la place de l'exempt.

Mail du 13/09/2021 du club de Blois ASCP : Engagement équipe en U18

En instance

Mail du 13/09/2021 du club de Châtres/Langon/Mennetou USC et de Romorantin SRC :

Annulation de l'entente Seniors Départemental 4 Seniors

La commission prend note de cette annulation de l'Entente de Romorantin SRC.

En Départemental 4 Seniors, Romorantin SRC est engagé seul.

Cette décision est transmise à la Commission des Ententes.

Mail du 14/09/2021 du club de Club Amitié Dhuizon : Engagement une équipe U15
Départemental 3

La Commission accepte l'engagement en U15 Départemental 3 et prend la place de l'exempt.

Calendrier U15 D3 - Annexe 2 du PV.

Les matchs programmés en lever de rideau sont prévus à 12 h 30 et non 13 h 00.

Mail du 14/09/2021 du club de La Chaussée ASJ : Engagement une équipe U18
Départemental 2

En instance

Mail du 14/09/2021 du club de N.T.V.A EJ 41 : Réclamation

En instance

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel
Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :

Tony CIZEAU

Publié le 16 septembre 2021